

# Revaloriser le programme de plantation de haies

## OBJECTIF

- **Accélérer le rythme de plantation d'arbres dans le cadre du dispositif « L'Arbre Dans le Paysage Rural » (ADPR) et y intégrer les haies de protection contre les aléas climatiques.**

## OBJET

Au-delà de ses bénéfices dans la protection contre l'érosion, l'amélioration de la biodiversité et des paysages, qui ne sont plus à démontrer, la haie peut apporter une protection climatique pour les cultures. Le dispositif annuel serait modifié pour ouvrir l'éligibilité à des essences arbustives/arborées présentant un intérêt dans la lutte contre les aléas climatiques.

## BÉNÉFICIAIRES

- Exploitants agricoles
- Sociétés à vocation agricoles
- Établissements d'enseignement agricole
- Communes et intercommunalités
- Syndicats mixtes et autres structures compétentes dans le domaine de l'eau
- Propriétaires fonciers

## PARTENAIRES

(non exhaustif)

- Région
- Chambres d'agriculture
- CACMG
- Fédération des Chasseurs

DGA du développement touristique, agricole, de l'économie et de l'environnement  
**Direction de l'Agriculture, de la Forêt et de l'Environnement**